



Lundi 15 juin 2026

Lettre d'information bimensuelle n°99

La lettre de la sénatrice

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

Le drame odieux de Lyanna nous a tous profondément bouleversés. Face à l'inacceptable nous pensons à sa famille, ses proches et à toutes les victimes de violences qui attendent encore d'être entendues, protégées et reconnues.

L'émotion est intense. La colère l'est tout autant. Nous avons l'obligation de regarder lucidement ce qui n'a pas fonctionné et d'agir afin que de tels drames ne puissent plus se reproduire .

Mardi 9 juin le Ministre de la Justice Gérard DARMANIN et Laurent NUNEZ Ministre de l'Intérieur étaient auditionnés par la Commission des Lois au Sénat.

Alors que le Garde des Sceaux évoque l'existence de 70 000 dossiers en attente d'examen et que des milliers de procédures sont classées chaque année sans suite faute d'éléments jugés suffisants, nous devons nous interroger sur notre capacité à repérer, traiter et suivre les situations à risque.

Face à ce fléau systémique l'heure est venue de rompre avec ces politiques d'austérité qui affaiblissent nos services publics. La justice, l'Education Nationale, les services de la protection de l'Enfance et de l'accompagnement psychologique doivent être renforcés.

Alors que les violences faites aux femmes et enfants demeurent massives, près de 94 % des plaintes déposées par les femmes et 70

% de celles déposées pour violences sexuelles faites aux enfants sont classées sans suite.

La France doit se doter enfin d'une loi cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants et lui adosser les moyens adéquat.

L'Espagne est un exemple en Europe. Elle a su se doter de législations avancées en cette matière” et des moyens à la hauteur de l'enjeu. Le nombre de féminicides a baissé de 35% en 20 ans.

Mais au delà des moyens, c'est aussi la coordination entre les institutions, le partage d'information et la prise en compte des signaux d'alerte qui doivent être améliorés.

Bonne lecture à vous toutes et tous.

Très chaleureusement.

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Remobiliser le bâti rural, un enjeu majeur pour nos territoires



Le Sénat a débattu jeudi 11 juin d'une proposition de loi déposée par mon collègue de haute Vienne visant à reconquérir le bâti ancien dans la ruralité et aider les communes à réhabiliter les logements vacants, les friches et les bâtiments abandonnés.

Un sujet sur lequel nous revenons régulièrement au Sénat. Chef de file pour mon groupe sur ce texte j'ai rappelé que pendant des décennies, les politiques

publiques ont concentré les investissements dans les métropoles. Aujourd'hui, les élus ruraux doivent relever le défi de la sobriété foncière tout en faisant face à des coûts de rénovation élevés, à un manque d'ingénierie et à des financements insuffisants.

Si le texte portait des mesures ambitieuses son examen en commission a conduit à la suppression de plusieurs dispositifs. Si le principe de création d'un fonds est bien acquis il ne sera pas comme le texte le prévoyait alimenté par une surtaxe sur le bâti constructible non construit dans les zones urbaines tendues. Seul le principe d'un fonds expérimental a été maintenu, dans une version plus limitée et qui exigera des crédits à ouvrir au prochain Budget de l'Etat en 2027.

J'ai profiter de mon intervention pour alerter également sur la situation préoccupante des CAUE, acteurs essentiels de l'accompagnement des collectivités. En Dordogne, les ressources qui leur sont destinées sont passées de 2,4 millions d'euros à moins de 450 000 euros en quelques années. On ne peut pas demander davantage aux communes tout en affaiblissant les outils qui les accompagnent, et à ce propos, j'ai cité l'exemple de la société foncière créée par le Département de la Dordogne avec la Banque des Territoires.

Avec mon groupe je considère qu'il est nécessaire de soutenir davantage l'investissement public dans les territoires ruraux, de lutter contre la spéculation foncière et de donner aux communes les moyens de réhabiliter l'existant plutôt que de consommer de nouveaux espaces. C'est pourquoi nous avons soutenu ce texte, porteur d'une ambition de justice territoriale et de revitalisation rurale.

Déserts médicaux: une occasion manquée pour améliorer l'accès aux soins

Jeudi 11 juin, le Sénat a examiné la proposition de loi transpartisane visant à lutter contre les déserts médicaux, portée par le député Guillaume Garot et adoptée par l'Assemblée nationale.

Face à une situation devenue insupportable pour des millions de Français, ce texte propose notamment de mieux répartir l'installation des médecins sur le territoire par un mécanisme de régulation de l'installation des médecins, qui ne pourront ouvrir leur cabinet dans une zone très bien dotée en professionnels qu'en cas de départ d'un autre praticien sur ce territoire.

Aujourd'hui, plus de 6 millions de personnes n'ont pas de médecin traitant et plus de 90 % du territoire connaît des tensions d'accès aux soins. En Dordogne comme ailleurs, les habitants constatent chaque jour les difficultés pour obtenir un rendez-vous médical.

Pour mon groupe CRCE-K, il n'existe pas de solution unique, mais toutes les pistes doivent être explorées. La régulation de l'installation des médecins

constitue l'un des outils nécessaires pour répondre à l'urgence sanitaire et territoriale.

Je regrette que la majorité sénatoriale ait supprimé la mesure phare du texte visant à encadrer les nouvelles installations dans les zones déjà très bien dotées en médecins. Alors que les inégalités d'accès aux soins se creusent, il n'est plus possible d'attendre les seuls effets de l'augmentation du nombre de médecins formés.

Faute de temps, la majorité sénatoriale ayant retardé les débats, l'examen du texte n'a pas pu aller à son terme. Alors que les alertes des patients, des élus locaux, des soignants et des services d'urgence se multiplient, nous continuerons de défendre des mesures ambitieuses afin que chacun puisse accéder à un médecin, quel que soit son lieu de résidence.

Proposition de loi visant à accélérer la prévention cardio-neuro-vasculaire et à anticiper un risque sanitaire et social majeur

Adoptée en première lecture par le Sénat le 9 juin dernier, cette proposition de loi vise à renforcer la prévention des maladies cardio-neuro-vasculaires, qui constituent aujourd'hui la deuxième cause de mortalité en France.

Chaque année, 140 000 personnes en décèdent. La France accuse un retard significatif en matière de prévention, y consacrant près de 2,5 fois moins de moyens que l'Allemagne.

Le texte entend donc définir une stratégie nationale de lutte contre ces maladies, renforcer le dépistage et la prévention tout au long de la vie, élargir le cercle des professionnels de santé mobilisés et intensifier les actions de sensibilisation à l'école, dans l'enseignement supérieur et en entreprise.

Des nouvelles de la loi sur la fin de vie

La loi sur les soins palliatifs a été définitivement adoptée par le Parlement et publiée au Journal officiel en mai 2026. Elle vise notamment à renforcer l'accès aux soins palliatifs et à développer les maisons d'accompagnement. La proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir poursuit, quant à elle, son parcours parlementaire.

Après deux lectures à l'Assemblée nationale et au Sénat, les deux chambres n'ont pas adopté un texte identique. Une commission mixte paritaire (CMP) composée de sept députés, sept sénateurs et autant de suppléants a donc été convoquée afin de tenter d'aboutir à un texte commun entre députés et sénateurs.

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

Proposition de loi visant à pérenniser et à étendre progressivement l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée"

Débattue au Sénat le 9 juin, cette proposition de loi a été adoptée par 239 voix pour, 1 contre et 102 abstentions, après avoir été déjà adoptée à l'Assemblée nationale en début d'année.

L'expérimentation de ce dispositif lancée en 2016 et prolongée en 2020, doit se terminer le 31 décembre 2026. Ce dispositif permet à des territoires volontaires, jusqu'à 10 000 habitants, de coordonner une action pour accompagner les personnes durablement éloignées du marché de l'emploi. La proposition de loi débattue vise à faire entrer le dispositif expérimental Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le droit commun.

[Lire la suite](#)

Retraites agricoles : une avancée attendue pour les plus modestes

L'adoption récente à l'Assemblée nationale de la proposition de loi portée par mon collègue député Julien Brugerolles constitue une excellente nouvelle pour des dizaines de milliers de retraités agricoles qui vivent aujourd'hui avec des pensions insuffisantes.

Ce texte s'inscrit dans la continuité des combats menés ces dernières années par mon collègue André Chassaigne pour la reconnaissance du travail des agriculteurs, de leurs conjointes et des aides familiaux. Il vise à corriger des injustices persistantes qui touchent particulièrement les femmes, longtemps restées invisibles dans notre système de protection sociale.

[Lire la suite](#)

Programmation militaire: Sénat et gouvernement s'opposent sur le montant de la rallonge budgétaire aux armées

Le 9 juin, le Sénat a adopté le projet de loi d'actualisation de la programmation militaire par 297 voix pour, 33 contre et 14 abstentions.

Dans sa version initiale, le gouvernement prévoyait un effort supplémentaire de 36 milliards d'euros sur la période 2026-2030 afin d'accélérer les programmes d'équipement des armées et de porter le budget de la défense à 76,3 milliards d'euros en 2030, contre environ 57 milliards en 2026. Ces crédits viennent s'ajouter à la hausse conséquente du budget de la Défense depuis 2017.

Lors de son examen en commission, la majorité sénatoriale avait proposé d'aller plus loin, en portant cet effort à 50 milliards d'euros, assumant des économies sur d'autres dépenses publiques.

Retournement de situation lors des débats en séance puisqu'à l'issue des discussions, les sénateurs ne sont pas parvenus à un accord sur l'effort budgétaire et ont rejeté l'article 2, supprimant toute la programmation budgétaire de la loi. Le Sénat a donc adopté un texte dépourvu de sa traduction budgétaire.

Avec mon groupe, nous avons voté contre ce texte. Dans un contexte où la France est placée sous procédure de déficit excessif et où nos marges de manœuvre budgétaires sont particulièrement contraintes, nous estimons que de nouvelles dépenses massives en matière d'armement risquent de réduire les capacités d'intervention de l'État dans d'autres domaines aussi essentiels que nos services publics, la santé, l'éducation, la transition écologique.

Le texte doit désormais faire l'objet d'une commission mixte paritaire réunissant députés et sénateurs afin de parvenir à une rédaction commune avant son éventuelle adoption définitive.



La protection des enfants, une exigence républicaine

Le drame de l'affaire Lyhanna, celle de trop, interroge notre capacité collective à protéger les enfants lorsque leur parole émerge ou lorsque des indices de danger existent.

Depuis plusieurs années, nous portons avec mon groupe au Sénat la nécessité de faire des droits de l'enfant une priorité politique à part entière. Dès 2022, nous avons proposé la création d'une délégation sénatoriale aux droits de l'enfant. Cette proposition a été rejetée, malgré l'existence d'une délégation équivalente à l'Assemblée nationale depuis 2003.

Face à l'émotion et aux interrogations légitimes soulevées par ce drame, nous avons de nouveau sollicité le Président du Sénat afin que cette délégation soit enfin créée.



Monsieur Gérard Larcher
Président du Sénat
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

Paris, le 9 juin 2026

CÉCILE CUKIERMAN

PRÉSIDENTE DU GROUPE
COMMUNISTE RÉPUBLICAIN
CITOYEN ET ÉCOLOGISTE
KANAKY

SÉNATRICE DE LA
LOIRE

CONSEILLÈRE RÉGIONALE
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, le groupe que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui mène un combat permanent pour le respect des droits des enfants.

La terrible actualité, le meurtre odieux de la petite Lyhanna mais aussi la multiplication des crimes et délits à l'encontre de celles et ceux qui sont notre avenir, exige de tout mettre en œuvre aujourd'hui pour répondre à l'immense émotion, à l'angoisse et à la colère qui montent dans la population de notre pays.

Au-delà des questions aussi cruciales que l'engagement des moyens pour faire face à l'urgence et au long terme, doit être posée la place dans l'institution de la cause des droits de l'enfant, et en particulier au sein de l'institution sénatoriale.

Suite au vote, le 14 octobre 1995 d'une proposition de loi déposée par le groupe communiste, républicain et citoyen, selon son appellation d'alors, la journée des droits de l'enfant a vu le jour, il y a 30 ans le 9 avril 1996.

Mais depuis avec d'autres nous avons tenté en vain d'obtenir la création d'une délégation sénatoriale aux droits de l'enfant.

Le 8 novembre 2022, par exemple notre proposition de loi n° 101 sur ce thème fût rejetée par une majorité du Sénat.

Pourtant, l'Assemblée nationale s'est dotée, le 13 février 2003 d'une telle instance.

Pourquoi cette initiative importante demeure-t-elle vaine au Palais du Luxembourg ?

.../...

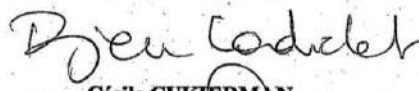
Palais du Luxembourg – 15, rue Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 21 24
c.cukierman@senat.fr



La situation actuelle, la révolte de notre société contre l'inqualifiable, contre l'inacceptable exige d'avancer et de créer enfin cette délégation sénatoriale aux droits de l'enfant.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la création de celle-ci au plus vite.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.


Cécile CUKIERMAN


Question écrite :

Réponse à ma question écrite du 10/10/2024 sur la dérégulation de la vente et pénuries de médicaments

CIRCONSCRIPTION

Encadrement des fermetures de pharmacies

L'ordonnance du 3 janvier 2018 a assoupli les règles d'implantation des pharmacies afin de mieux répondre aux besoins des territoires, mais son application a mis en lumière un angle mort, celui de l'encadrement insuffisant des fermetures.

J'ai interpellé le ministre à ce sujet :



Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des Solidarités
 Ministère du Travail et des Solidarités
 14, avenue Duquesne
 75007 PARIS

Le 3 juin 2026,

Monsieur le ministre,

L'ordonnance du 3 janvier 2018 a assoupli les règles d'implantation des pharmacies en intégrant, en plus du critère démographique, des critères sociaux et sanitaires permettant une meilleure adaptation aux besoins des territoires. Cependant, son application révèle aujourd'hui une insuffisance importante en matière d'encadrement et de contrôle des fermetures.

MARIE-CLAUDE
VARAILLAS

SÉNATRICE
DE
LA DORDOGNE

1^{ère} PRÉSIDENTE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLÈRE
DÉPARTEMENTALE

CANTON DE MANOIRE

En effet, certaines opérations de regroupement d'officines engendrent la fermeture de plusieurs pharmacies de proximité, à la suite de leur rachat ou de montages financiers mis en place par des pharmaciens concurrents. Des pratiques opérées notamment via des sociétés de participation financière des professions libérales (SPFPL) et des groupements, dans une logique de concentration de l'activité susceptible de conduire à des situations de monopole local. Si ces opérations s'inscrivent dans un cadre légal, elles soulèvent néanmoins des interrogations quant à la concentration de l'offre pharmaceutique et à ses conséquences sur l'accès aux soins de proximité pour les habitants.

Ces dynamiques fragilisent directement le maillage officinal de proximité, pourtant indispensable dans les territoires ruraux, marqués par le vieillissement de la population, les difficultés de mobilité et la désertification médicale. Ce maillage ne relève pas seulement de l'accès aux soins : il conditionne aussi l'attractivité des territoires, l'installation de nouveaux professionnels de santé et la cohésion locale.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir indiquer avec précision les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour mieux encadrer les fermetures de pharmacies de proximité et garantir la préservation d'un maillage pharmaceutique essentiel à la vitalité et à l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Marie Claude VARAILLAS

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
 15, RUE DE VAUCIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

Creysse - Château du Roc - journée de l'égalité "filles-garçons" et remise officielle des 4èmes trophées

Jeudi 4 juin, j'ai participé à la 4e édition des Trophées de l'égalité « filles-garçons » à Creysse organisées par le Département en collaboration avec la Préfecture, l'Inspection Académique. Cette journée a réuni les élèves de neuf collèges du département en présence du président Germinal PEIRO et ma

collègue Patricia Lafon-Gauthier déléguée à l'égalité femmes-hommes au Conseil Départemental.

À travers des ateliers sportifs, artistiques et pédagogiques, les jeunes ont pu échanger sur des sujets essentiels, tels que l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, les stéréotypes, le harcèlement et le consentement. Une belle initiative pour sensibiliser les citoyens de demain aux valeurs de respect et d'égalité.



Inauguration des travaux de modernisation de la Société d'Abattage de Thiviers

J'ai récemment participé à l'inauguration de l'abattoir de Thiviers, un équipement modernisé essentiel pour la filière élevage et l'économie locale.

Cette modernisation d'envergure, portée par la Société d'Abattage de Thiviers (SAT) et le groupe T'Rhéa, représente plus de 18 millions d'euros d'investissements réalisés entre 2022 et 2025, sans interruption de l'activité. Rénovation des chaînes de production, amélioration des équipements et création de nouvelles infrastructures : ce projet témoigne d'une volonté forte de

Inauguration à Jumilhac le Grand



pérenniser un outil stratégique pour notre territoire.

Avec ses 108 salariés, le site de Thiviers constitue un acteur majeur de l'emploi et de la valorisation des productions agricoles périgourdines. Une réalisation importante pour l'avenir de notre agriculture, de nos éleveurs et de notre économie locale.



A l'invitation du Maire, Philippe Appeyroux, j'ai eu le plaisir d'assister à l'inauguration de l'allée François Tilly à Jumilhac-le-Grand, aux côtés de nombreux élus et habitants venus rendre hommage à une figure exceptionnelle.

Ancien compagnon de la Libération, résistant, officier des Forces françaises libres et maire de la commune de 1971 à 1977, François Tilly a consacré sa vie au service de l'intérêt général. Son parcours, marqué par le courage, l'engagement et le sens du devoir, mérite pleinement cette reconnaissance.

En donnant son nom à l'allée de la mairie, Jumilhac-le-Grand perpétue la mémoire d'un homme d'une rare bravoure et transmet aux générations futures les valeurs qu'il a incarnées tout au long de sa vie, celle de la liberté, la résistance et l'engagement au service des autres.

Inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers de Bergerac

Samedi 13 juin, j'ai participé à l'inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers de Bergerac baptisée "Michaël Brézault" en hommage à l'adjudant-chef du GRIMP disparu accidentellement en exercice il y a tout juste un an. En présence de sa famille une plaque à son nom a été dévoilée à l'entrée du bâtiment.

Moderne et durable, ce bâtiment de 4 200 m² a été conçu pour intégrer de hautes performances environnementales, améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers et favoriser des départs en intervention plus rapides. Le chantier a été réalisé à 90 % par des entreprises locales.

En 2025, le centre de secours a réalisé près de 5 000 interventions. La caserne de Bergerac est par ailleurs spécialisée dans les risques technologiques, les secours en milieux périlleux et les risques nautiques.



Réunion préfectorale sur le devenir du site de CONDAT

Dans le cadre des réunions de suivi régulièrement organisées par la préfecture concernant le dossier des « Papeteries de Condat », nous nous sommes réunis le vendredi 12 juin, notamment en présence de Monsieur Huot, représentant de l'entreprise Condat Solutions. Cette réunion avait pour objectif de faire un point sur l'avancement des projets portés par l'entreprise. Pour mémoire, la fermeture de l'activité papetière a entraîné le licenciement de 172 salariés. L'enjeu est désormais d'identifier et d'accompagner des solutions de reprise afin de favoriser le redéploiement économique et la préservation de l'emploi sur le bassin de vie du Terrassonnais.

Réunion préfectorale sur la "souveraineté alimentaire"

J'ai participé, vendredi 12 juin également, à la conférence départementale consacrée à la souveraineté alimentaire, organisée par Madame La Préfète dans le cadre de la démarche nationale lancée par la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard.

Cette concertation s'inscrit dans les travaux engagés pour construire une stratégie nationale de production et de transformation alimentaires à l'horizon 2036. Elle vise à faire remonter les réalités, les besoins et les projets des territoires afin de renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays.

Les échanges ont mis en lumière les nombreux atouts de la Dordogne, la diversité de ses productions agricoles ainsi que les initiatives locales en matière de transformation,

de diversification et de circuits courts. Plusieurs tables rondes ont permis d'aborder les perspectives de développement des filières fruits et légumes, viandes blanches et veau, ainsi que les actions contribuant au maintien d'une agriculture de proximité.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler l'importance d'accompagner durablement notre agriculture, essentielle à l'économie locale, à l'emploi et à notre souveraineté alimentaire.

Une belle rencontre avec les collégiens de Neuvic en visite au Sénat

J'ai eu le plaisir d'accueillir, le 2 juin dernier, au Sénat 45 élèves du collège de Neuvic, venus découvrir le fonctionnement de nos institutions et le rôle du Parlement dans la vie démocratique de notre pays.

Cette visite guidée a été l'occasion de revenir sur l'histoire du Palais du Luxembourg et d'échanger avec les élèves sur le travail législatif et les missions des sénatrices et sénateurs.

Bravo et merci à eux pour leur curiosité et la qualité de leurs questions, ainsi qu'aux enseignants et éducateurs qui les accompagnaient.



Plantation du Mai des élus

Les maïades se poursuivent en Dordogne pour mettre à l'honneur les nouvelles équipes municipales. C'est toujours un plaisir pour moi d'y être conviée et de participer à cette belle tradition, dont nous avait privé le COVID en 2020. Elle rassemble élus et habitants pour un beau moment de convivialité. Malheureusement avec regret, il m'est difficile de pouvoir répondre à toutes les invitations.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K : [ici](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

